

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20260409-DE260409CMA0407-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

COMMUNE DE
ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
(dont 3 pouvoirs)

N°2026-04-07

Objet : Constitution des comités consultatifs communaux et élection de ses membres

**L'an deux mille vingt-six,
Le 09 avril à 20h00**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de Monsieur Jérôme BANINO, Maire.

Date de la convocation :

02 avril 2026

Secrétaire de séance :

Patrick WITHERS

*élu en application de l'article L.2121-15
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Présents :

BANINO Jérôme, JOUQUEY Anne-Claire, SARTORETTI Michel, RATTON Maryline, DALBEPIERRE Michaël, GAUTHIER Vincent, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, VAUX Marie-Aimée, ROLLE Pascale, PONCET Marie-Pierre, LAPLACE Sébastien, GLEIZES Jérôme, BONNET Nadège, CHAUX Cédric, COSSART Céline, MOULIN Rachel, DELVILLE Johnny, BORREL Anne-Laure, RABOUTOT Yvan, PINA Noémie, RIQUELME Robert, BERNEDO Clément, CHATARD Axel

Absents excusés :

ODIN Catherine, excusée, a donné son pouvoir à WITHERS Patrick
BARBIER Maël, excusé, a donné son pouvoir à RIQUELME Robert
TREZEUX Elodie, excusée, a donné son pouvoir à BERNEDO Clément

L'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales indique que le conseil municipal peut instituer des comités consultatifs portant sur toute question d'intérêt communal, concernant l'ensemble ou une partie du territoire de la commune. Ces comités peuvent associer des personnes extérieures au conseil municipal, notamment des représentants d'associations locales.

Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire.

Ces comités peuvent être saisis par le maire pour émettre un avis sur toute question ou projet relatif aux services publics et aux équipements de proximité, dès lors qu'ils relèvent du champ d'activité des associations qui les composent. Ils peuvent également formuler, de leur propre initiative, des propositions au maire sur toute question d'intérêt communal pour laquelle ils ont été créés.

Il est proposé de procéder à la création et à la désignation des membres des comités consultatifs suivants :

- Comité consultatif Commerce et Dynamisation du Centre,
- Comité consultatif Environnement,
- Comité consultatif Urbanisme.

Le conseil municipalAprès en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1. **DÉCIDE** d'établir le vote à main levée pour cette délibération,
2. **FIXE** à 3 le nombre de comités consultatifs lors de cette séance du conseil municipal,
3. **CRÉE** les comités consultatifs suivants :
 - i. Comité consultatif Commerce et Dynamisation du Centre,
 - ii. Comité consultatif Environnement,
 - iii. Comité consultatif Urbanisme.
4. **DIT** que ces 3 comités consultatifs sont constituées pour la durée du mandat,
5. **DIT** que les comités consultatifs seront composées de :

1/ Comité consultatif Commerce et Dynamisation du Centre	2/ Comité consultatif Environnement	3/ Comité consultatif Urbanisme
Jérôme BANINO	Jérôme BANINO	Jérôme BANINO
Catherine ODIN	Robert RIQUELME	Catherine ODIN
Cédric CHAUX	Vincent GAUTHIER	Patrick WITHERS
Clément BERNEDO		Yvan RABOUTOT
Élodie TREZEUX	<u>Membre hors conseil municipal désigné</u>	
Marie-Pierre PONCET	Guy TOINET	
Pascale ROLLE		
Vincent GAUTHIER		

6. **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération,
7. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Le Maire